

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Les Professeurs des écoles se sont massivement mobilisés dans l'académie mardi 19 mars et mercredi 20 mars. Ils étaient dans la rue notamment contre les méthodes de Monsieur le Ministre qui met en place l'article 1 de sa loi avant même qu'il ne soit voté en menaçant les enseignant-es de « faute professionnelle » parce qu'ils auraient choisi de procéder à d'autres évaluations que celles concoctées par le ministère et/ou qu'ils n'auraient pas voulu entrer les résultats des élèves dans un logiciel Amazon, basé en Irlande, qui ne garantit aucune sécurisation des données. Pour la FSU, cette réaction démesurée révèle un profond manque de respect, voire autoritarisme, face aux professionnels de l'Education, cadre A de la Fonction Publique, qui évaluent leurs élèves comme le prévoient les textes.

Ces méthodes ne sont pas dignes d'une école « de la confiance » et relèvent plutôt d'une école de « l'asservissement ». Nous observons avec consternation que certains IEN ont adressé des courriers aux enseignant-es, avant même que le délai pour les saisies des résultats ne soit atteint, pour les menacer de sanction, de retrait de salaire. Certains ont directement téléphoné à des collègues, voire se sont même rendus dans des écoles pour les menacer directement. Comment oser, dans ces conditions, parler de confiance ?

Nous rappelons que les enseignant-es du 1^{er} degré français sont parmi les plus mal payés de l'OCDE et qu'ils sont quand même totalement dévoués à leurs élèves et s'emploient sans faillir à la réussite de tous dans leurs pratiques quand bien même le ministre les priverait de plus en plus des moyens de bien faire leur travail. Absence de reconnaissance salariale, de reconnaissance institutionnelle, il est inacceptable d'y ajouter le manque de respect envers leur liberté pédagogique, le mépris envers leur professionnalité. Monsieur le Recteur, nous vous demandons d'intervenir afin d'apaiser les choses et qu'aucune sanction ne soit prise contre des collègues.

Par ailleurs, les enseignant-es des écoles sont très inquiets face aux menaces qui pèsent sur l'école publique dans les orientations ministérielles actuelles :

- Sur l'école maternelle : par la dérogation faite aux jardins d'enfants pour les deux années scolaires à venir de procéder à « l'instruction obligatoire » de 3 à 6 ans,
- Avec le financement des écoles privées de 3 à 6 ans qui se fera forcément au détriment de l'école publique, les budgets des communes n'étant pas extensibles,
- Par la création d'expérimentations type « EPLE-SF » dont les bruits de couloirs font état de plusieurs dès la prochaine rentrée dans le 13,
- Sur la situation des directrices et directeurs d'école, pour lesquels l'administration n'abaisse pas le volume de tâches administratives et refuse de mettre toute aide à disposition, que vont-ils devenir à moyen ou long terme ?
- la réorganisation des modes d'intervention des AESH par la création des PIAL, dont vous deviez nous présenter le projet aujourd'hui et qui ne figure pas à l'OdJ,

Vous pouvez le constater Monsieur le Recteur, la profession est extrêmement inquiète des bouleversements profonds que le ministre veut provoquer dans l'enseignement primaire comme des relations de défiance qu'il met en place à son encontre. Il est indispensable que l'administration l'écoute et donne des garanties en lieu et place de menaces.

Une illustration parfaite de cette défiance est le maintien des modifications du système de gestion des mutations intradépartementales qui revient à nommer des collègues à titre définitif sur des fonctions et en des lieux qu'ils n'auront pas choisis... et alors que la profession a encore exprimé massivement au ministre son refus de ce système le 13 mars dans tous les départements de France. En ce qui concerne les opérations mouvement, dans le 13, deux CAPD sont placées sur des journées de congrès départemental et national et nous nous heurtons à un refus de modification de ce calendrier. Nous demandons que ces instances puissent être déplacées comme cela a été le cas pour d'autres organisations ou dans d'autres départements.

Nous en appelons à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale dont le devoir est aussi de protéger les personnels de son département ministériel, administration d'État, à intervenir au sein du gouvernement pour que

soient garantis et préservés les droits des personnels, leur statut de fonctionnaires d'état, le salaire continué, comme le paritarisme assurant transparence et équité des opérations de gestion.

Dans une école de la confiance, ce doit être possible d'avoir confiance en son ministre.

